

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE  
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2026-15-04/15

Extrait du Registre  
des  
Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de LIMOUX

Séance du 15 AVRIL 2026  
Convocation en date du 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'Article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 Mai 2020, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 33

**Présents** : M. Pierre DURAND, Maire, M. François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, M. Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Elodie GARCIA, M. Yves GUIRAUD, Adjoints, M. Alain LAPEYRE, M. Aimé MUNOZ, M. Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, M. Didier BUXEDA, M. José NAVIO, M. Jean-Marie AMIGUES, Mme Helen BINGHAM, Mme Nathalie FIOROTTO-ESTEVE, Mme Caroline MARTY-FONTANET, M. HOUSSET Eric, Mme Stéphanie BALME, Mme Mélanie ESCOBEDO, Mme BIRBA Amandine, Mme Julie MESTRE, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, Conseillers Municipaux.

**Procurations** : Mme Leïla KEBIR à M. François KHOURY  
Mme Nadine DEVAUD à Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS  
M. Maxime BOT à M. Julien RANCOULE  
M. Victor CHABERT à Monsieur Philippe OMBROUCK

**Absente** : Mme Marielle GARCIA

**Secrétaire** : Mme Julie MESTRE

**Domaine** : Domaine et patrimoine

**Sous-Domaine** : Autres Actes de gestion du Domaine Public

**Objet** : Convention Commune de LIMOUX / SYndicat Audois d'Energies et du Numériques (SYADEN) - Effacement BT (tranche 1) [Fils nus] avenue François Clamens sur postes AIGUILLE et LOGNOS  
Dossier SYADEN n° 24-LXPC-005

**Intervenant (s)** : Monsieur Pierre DURAND - Monsieur Alain LAPEYRE

**Vote pour : 32**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

**Affichage en date du : 17 Avril 2026**

Considérant qu'il s'avère nécessaire de remplacer la délibération du 4 Juin 2025 n°2025/6, reçue en Préfecture le 4 Décembre 2025.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'avant-projet établi par le SYdicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) concernant « Effacement BT (tranche 1) [Fils nus] Avenue François Clamens sur postes AIGUILLE et LOGNOS ».

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP) et/ou de communications électroniques (TELECOM).

**A -** Pour information, le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

• Réseau d'électricité (ER) .....	167 732.88	€ TTC
• Travaux d'éclairage public (EP) .....	4 735.52	€ TTC
• Travaux de communications électroniques .....	35 653.63	€ TTC

La Commune doit donc signer la convention de mandat, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 Juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP) et/ou de génie civil pour le réseau de communications électroniques (TELECOM).

**B -** En application du règlement d'intervention financière du SYADEN, la participation de la Commune aux frais de dossier, sont à régler en phase d'Avant-Projet (AVP) et pour un montant de 9 350 €uros.

Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

• Réseau d'électricité .....	62 899.83	€ HT
• Travaux d'éclairage public .....	4 735.52	€ TTC
• Travaux de communications électroniques .....	14 855.68	€ HT

Par ailleurs :

- Les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de 1 578.51 € versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement.
- AUTORISE l'ouverture des crédits budgétaires correspondants au dit projet.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire  
et par délégation

L'Adjoint au Maire

Pierre ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE  
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2026-15-04/16

Extrait du Registre  
des  
Délibération du Conseil Municipal  
de la Commune de LIMOUX

Séance du 15 AVRIL 2026  
Convocation en date du 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'Article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 Mai 2020, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 33

**Présents** : M. Pierre DURAND, Maire, M. François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, M. Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Elodie GARCIA, M. Yves GUIRAUD, Adjoint, M. Alain LAPEYRE, M. Aimé MUNOZ, M. Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, M. Didier BUXEDA, M. José NAVIO, M. Jean-Marie AMIGUES, Mme Helen BINGHAM, Mme Nathalie FIOROTTO-ESTEVE, Mme Caroline MARTY-FONTANET, M. HOUSSET Eric, Mme Stéphanie BALME, Mme Mélanie ESCOBEDO, Mme BIRBA Amandine, Mme Julie MESTRE, , Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, Conseillers Municipaux.

**Procurations** : Mme Leïla KEBIR à M. François KHOURY  
Mme Nadine DEVAUD à Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS  
M. Maxime BOT à M. Julien RANCOULE  
M. Victor CHABERT à Monsieur Philippe OMBROUCK

**Absente** : Mme Marielle GARCIA

**Secrétaire** : Mme Julie MESTRE

**Domaine** : Finances locales

**Sous-Domaine** : Décisions budgétaires

**Objet** : Vote du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2025  
Budget Principal

**Intervenant (s)** : Monsieur François KHOURY

**Vote pour** : 25

**Vote contre** : 0

**Abstention** : 6

**Affichage en date du : 17 Avril 2026**

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12, al. 1<sup>er</sup> du Code général des collectivités territoriales, qui prévoient que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté par le maire ;

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14, al. 2 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant participer au vote.

Le Conseil Municipal réuni conformément aux dispositions de l'article susvisé, sous la présidence de Monsieur François KHOURY, délibérant sur le Compte Financier Unique du Budget Principal de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Pierre DURAND - MAIRE, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel fait ressortir le résultat suivant :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Chapitres	Libellés	CFU 2025
10	Dotations	90 027,64 €
16	Remboursements d'emprunts	1 080 522,06 €
20	Immobilisations incorporelles	86 528,11 €
204	Subventions d'équipement versées	8 785,06 €
21	Immobilisations corporelles	1 237 305,62 €
23	Immobilisations corporelles en cours	1 065 753,76 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	70 817,08 €
041	Opérations patrimoniales	220 654,71 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 860 394,04</b>

### Recettes

Chapitres	Libellés	CFU 2025
10	Dotations	1 710 781,60 €
13	Subventions d'investissement	317 125,70 €
16	Emprunts et dettes assimilés	757 585,27 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	433 674,12 €
041	Opérations patrimoniales	220 654,71 €
001	Excédent d'investissement reporté	948 943,77 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 388 765,17</b>



RESULTAT	CFU 2025
Résultat de fonctionnement (I)	2 301 635,53
Résultat d'investissement (II)	528 371,13
RAR dépenses d'investissement (III)	1 173 964,15
RAR recettes d'investissement (IV)	787 984,66
Excédent net disponible (I+II-III+IV)	2 444 027,17
<b>RI GLOBAL</b>	<b>142 391,64</b>

Le Conseil après en avoir délibéré :

- APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Principal.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire  
et par délégation



L'Adjoint au Maire

Pierre ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE  
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2026-15-04/17

Extrait du Registre  
des  
Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de LIMOUX

Séance du 15 AVRIL 2026  
Convocation en date du 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'Article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 Mai 2020, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Présents** : M. Pierre DURAND, Maire, M. François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, M. Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Elodie GARCIA, M. Yves GUIRAUD, Adjoint, M. Alain LAPEYRE, M. Aimé MUNOZ, M. Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, M. Didier BUXEDA, M. José NAVIO, M. Jean-Marie AMIGUES, Mme Helen BINGHAM, Mme Nathalie FIOROTTO-ESTEVE, Mme Caroline MARTY-FONTANET, M. HOUSSET Eric, Mme Stéphanie BALME, Mme Mélanie ESCOBEDO, Mme BIRBA Amandine, Mme Julie MESTRE, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, Conseillers Municipaux.

**Procurations** : Mme Leïla KEBIR à M. François KHOURY  
Mme Nadine DEVAUD à Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS  
M. Maxime BOT à M. Julien RANCOULE  
M. Victor CHABERT à Monsieur Philippe OMBROUCK

**Absente** : Mme Marielle GARCIA

**Secrétaire** : Mme Julie MESTRE

**Domaine** : Finances locales

**Sous-Domaine** : Décisions budgétaires

**Objet** : Vote du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2025  
Budget Annexe « Construction et Gestion d'un complexe de jeux de Raquette » - PADEL

**Intervenant (s)** : Monsieur François KHOURY

**Vote pour** : 25

**Vote contre** : 0

**Abstention : 6**

**Affichage en date du : 17 Avril 2026**

Vu les dispositions de l'article L. 1612-12, al. 1<sup>er</sup> du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté par le maire ;

Le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget.

Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14, al. 2 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant participer au vote.

Le Conseil Municipal réuni conformément aux dispositions de l'article susvisé, sous la présidence de Monsieur François KHOURY, délibérant sur le Compte Financier Unique du Budget Principal de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Pierre DURAND - MAIRE, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel fait ressortir le résultat suivant :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Chapitres	Libellés	CFU 2025
011	Charges à caractère général	4 271,06
66	Charges financières	47 056,41
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>51 327,47</b>

### Recettes

Chapitres	Libellés	CFU 2025
70	Produits des services du domaine	32 256,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>32 256,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Chapitres	Libellés	CFU 2025
16	Remboursements d'emprunts	35 659,67
21	Immobilisations corporelles	801 340,21
23	Immobilisations en cours	169 027,85
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 006 027,73</b>

### Recettes

Chapitres	Libellés	CFU 2025
001	Excédent d'investissement reporté	1 100 000,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 100 000,00</b>

RESULTAT	Euros
Résultat de fonctionnement (I)	-19 071,47
Résultat d'investissement (II)	93 972,27
RAR dépenses d'investissement (III)	74 217,98
RAR recettes d'investissement (IV)	36 000,00
<b>Excédent net disponible (I+II-III+IV)</b>	<b>36 682,82</b>

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire  
et par délégation

L'Adjoint au Maire

Pierre ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE  
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2026-15-04/18

Extrait du Registre  
des  
Délibération du Conseil Municipal  
de la Commune de LIMOUX

Séance du 15 AVRIL 2026  
Convocation en date du 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'Article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 Mai 2020, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Présents** : M. Pierre DURAND, Maire, M. François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, M. Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Elodie GARCIA, M. Yves GUIRAUD, Adjoints, M. Alain LAPEYRE, M. Aimé MUNOZ, M. Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, M. Didier BUXEDA, M. José NAVIO, M. Jean-Marie AMIGUES, Mme Helen BINGHAM, Mme Nathalie FIOROTTO-ESTEVE, Mme Caroline MARTY-FONTANET, M. HOUSSET Eric, Mme Stéphanie BALME, Mme Mélanie ESCOBEDO, Mme BIRBA Amandine, Mme Julie MESTRE, , Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, Conseillers Municipaux.

**Procurations** : Mme Leïla KEBIR à M. François KHOURY  
Mme Nadine DEVAUD à Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS  
M. Maxime BOT à M. Julien RANCOULE  
M. Victor CHABERT à Monsieur Philippe OMBROUCK

**Absente** : Mme Marielle GARCIA

**Secrétaire** : Mme Julie MESTRE

**Domaine** : Finances Locales

**Sous-Domaine** : Décisions Budgétaires

**Objet** : Affectation du résultat de l'exercice 2025 - Budget Principal.

**Intervenant (s)** : Monsieur Pierre DURAND

**Vote pour** : 26

**Vote contre** : 0

**Abstention** : 6

**Affichage en date du : 17 Avril 2026**

Conformément aux dispositions des articles L. 1612-12, L. 1612-31, et L. 1612-32, al. 1<sup>er</sup> du Code général des collectivités territoriales qui prévoit notamment que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote de compte financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant ;

Monsieur le Maire présente au Conseil les résultats de clôture du Compte Financier Unique de la Commune pour l'exercice 2025, arrêté comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
excédent de :	<u>2 301 635,53 Euros</u>
<u>Section d'investissement :</u>	
excédent de :	<u>528 371,13 Euros</u>
<u>Restes à réaliser</u>	
déficit de :	<u>385 979,49 Euros</u>

En conséquence, le Conseil, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- CONSTATE l'excédent de fonctionnement de clôture d'un montant de 2 301 635,53 Euros.
- AUTORISE l'affectation d'une partie de ce résultat de fonctionnement au compte 1068 : « Réserves - Excédent de fonctionnement » de la section d'investissement du Budget Primitif 2026, pour le montant prévu de 700 000,00 Euros.

Le complément soit la somme de 1 601 635,53 Euros étant repris à la ligne budgétaire de fonctionnement « 002 Excédents antérieurs reportés ».

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme  
Pour le Maire  
et par délégation  
L'Adjoint au Maire



*Pierre ROUQUAIROL*

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE  
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2026-15-04/19a

**Extrait du Registre  
des  
Délibération du Conseil Municipal  
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 15 AVRIL 2026  
Convocation en date du 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'Article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 Mai 2020, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Présents** : M. Pierre DURAND, Maire, M. François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, M. Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Elodie GARCIA, M. Yves GUIRAUD, Adjoint, M. Alain LAPEYRE, M. Aimé MUNOZ, M. Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, M. Didier BUXEDA, M. José NAVIO, M. Jean-Marie AMIGUES, Mme Helen BINGHAM, Mme Nathalie FIOROTTO-ESTEVE, Mme Caroline MARTY-FONTANET, M. HOUSSET Eric, Mme Stéphanie BALME, Mme Mélanie ESCOBEDO, Mme BIRBA Amandine, Mme Julie MESTRE, , Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, Conseillers Municipaux.

**Procurations** : Mme Leïla KEBIR à M. François KHOURY  
Mme Nadine DEVAUD à Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS  
M. Maxime BOT à M. Julien RANCOULE  
M. Victor CHABERT à Monsieur Philippe OMBROUCK

**Absente** : Mme Marielle GARCIA

**Secrétaire** : Mme Julie MESTRE

**Domaine** : Finances locales

**Sous-Domaine** : Décisions budgétaires

**Objet** : Délibération relative au vote du Budget Primitif du Budget Principal  
Exercice 2026

**Intervenant (s)** : Monsieur Pierre DURAND

**Vote pour** : 26

**Vote contre** : 6

**Abstention** : 0

**Affichage en date du : 17 Avril 2026**

Conformément aux dispositions des articles L. 2311-2, L. 1612-22, L. 1612-26, L. 1612-31 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2025 après approbation du Compte Financier Unique 2025, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser ;

Considérant qu'après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2026 ;

L'équilibre par section du budget primitif 2026 s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

**Recettes**

Chapitres	Libellés	BP 2026
011	Charges à caractère général	4 549 656,00 €
012	Charges de personnel	8 841 752,00 €
014	Atténuations de Produits	2 000,00 €
023	Virement à la Section d'Investissement	1 481 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 271 288,00 €
66	Charges financières	246 864,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €
68	Dotations aux provisions pour dépréciations	25 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>16 821 560,00 €</b>

Chapitres	Libellés	BP 2026
013	Atténuations de charges	156 588,47 €
70	Produits des services du domaine	737 000,00 €
73	Impôts et taxes	2 404 940,00 €
731	Fiscalités Locales	7 825 314,00 €
74	Dotations et participations	3 913 882,00 €
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00 €
76	Produits financiers	200,00 €
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 601 635,53 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>16 821 560,00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Chapitres	Libellés	BP 2026
16	Remboursements d'emprunts	1 125 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	126 758,80 €
204	Subventions d'équipement versées	22 602,20 €
21	Immobilisations corporelles	1 024 555,80 €
23	Immobilisations en cours	3 802 198,20 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	80 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 181 115,00 €</b>

### Recettes

Chapitres	Libellés	BP 2026
10	Dotations	1 268 327,00 €
13	Subventions d'investissement	1 603 416,87 €
16	Emprunts et dettes assimilés	900 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	400 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	528 371,13 €
021	Virement à la Section fonctionnement	1 481 000,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 181 115,00 €</b>

Le Conseil, sur proposition de Monsieur le Maire, dans le cadre du Budget Primitif 2026 du Budget Principal :

- APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire  
en sa délégué

L'Adjoint au Maire

*Pierre ROUQUAIROL*

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE  
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2026-15-04/19b

Extrait du Registre  
des  
Délibération du Conseil Municipal  
de la Commune de LIMOUX

Séance du 15 AVRIL 2026  
Convocation en date du 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'Article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 Mai 2020, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Présents** : M. Pierre DURAND, Maire, M. François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, M. Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Elodie GARCIA, M. Yves GUIRAUD, Adjoints, M. Alain LAPEYRE, M. Aimé MUNOZ, M. Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, M. Didier BUXEDA, M. José NAVIO, M. Jean-Marie AMIGUES, Mme Helen BINGHAM, Mme Nathalie FIOROTTO-ESTEVE, Mme Caroline MARTY-FONTANET, M. HOUSSET Eric, Mme Stéphanie BALME, Mme Mélanie ESCOBEDO, Mme BIRBA Amandine, Mme Julie MESTRE, , Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, Conseillers Municipaux.

**Procurations** : Mme Leïla KEBIR à M. François KHOURY  
Mme Nadine DEVAUD à Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS  
M. Maxime BOT à M. Julien RANCOULE  
M. Victor CHABERT à Monsieur Philippe OMBROUCK

**Absente** : Mme Marielle GARCIA

**Secrétaire** : Mme Julie MESTRE

**Domaine** : Finances locales

**Sous-Domaine** : Décisions budgétaires

**Objet** : Budget Primitif Principal Vote des taux d'imposition 2026

**Intervenant (s)** : Monsieur Pierre DURAND

**Vote pour** : 26

**Vote contre** : 6

**Abstention** : 0

**Affichage en date du : 17 Avril 2026**

Vu la loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Considérant l'estimation de l'actualisation des bases d'imposition pour l'année 2026 ;

Considérant que le Budget Communal nécessite des rentrées fiscales d'un montant de 7 002 116,00 Euros ;

Monsieur le Maire propose par conséquent de maintenir ce taux pour l'année 2026, les taux « ménages » 2025, à savoir :

Monsieur le maire propose de maintenir les taux comme ci-dessous :

Types	TAUX 2026
Taxes Foncières Bâties	63,86%
Taxes Foncières Non Bâties	88,74%
Taxe d'Habitation RESIDENCES SECONDAIRES	12,84%

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- FIXE les taux d'imposition, pour l'année 2026, comme suit :
  - Foncier bâti : 63,86 %
  - Foncier non bâti : 88,74 %
  - Taxe d'Habitation Résidences Secondaires : 12,84 %

En conséquence, les produits fiscaux correspondants inscrits au budget primitifs 2026 seront les suivants :

Types	Bases d'imposition prévisionnelle 2026	TAUX 2026	Produits attendus
Taxes Foncières Bâties	14 186 029,54 €	63,86%	9 059 198,46 €
Coefficient Correcteur			2 389 799,66 €
Lissage			5 671,00 €
<i>Taxes Foncières Bâties Nettes</i>			6 663 728 €
Taxes Foncières Non Bâties	202 774,32 €	88,74%	179 942 €
Taxe d'Habitation RESIDENCES SECONDAIRES	1 234 009,73 €	12,84%	158 447 €
Produits Fiscaux estimés 2026			7 002 116 €

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire  
et par délégation

L'Adjoint au Maire

Pierre ROUQUAIROL



COMMUNE : **206 LIMOUX**  
 ARRONDISSEMENT : **11 LIMOUX**  
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : **SGC LIMOUX**

N° 1259 COM (1)  
**TAUX**  
**FDL**  
 2026

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026**

**I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition provisionnelles 2026	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6)	
								1
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	14 073 442	63,86	162,58	14 248 000	9 098 773	63,86	9 098 773	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	201 165	88,74	269,62	191 400	169 848	88,74	169 848	
Taxe d'habitation (TH)	1 224 216	12,84	58,83	1 099 000	141 112	12,84	141 112	
Coïssation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	9 409 733	
<b>Total</b>							<b>9 409 733</b>	<b>9 409 733</b>
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)		Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition provisionnelles 2026	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3)	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	9 409 733
		>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Produit total de référence (total colonne 5)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	8	9 409 733	9		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	8	9 409 733	9		
Taxe d'habitation (TH)	8	9 409 733	9		
Coïssation foncière des entreprises (CFE)	8	9 409 733	9		
Produit total souhaité		9 409 733	9		
Produit total de référence (total colonne 5)		9 409 733	9		

**II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026**

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		515 898	0	0	-2 398 218	11
								<b>-1 882 320</b>

**III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026**

Produits attendus des ressources à taux votés (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
9 409 733		-1 882 320		7 527 413

A CARCASSONNE  
 Le 11 MARS 2026  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 DAVID PESSAROSSO

Le  
 Pour la Commune,

Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE  
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2026-15-04/20

Extrait du Registre  
des  
Délibération du Conseil Municipal  
de la Commune de LIMOUX

Séance du 15 AVRIL 2026  
Convocation en date du 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'Article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 Mai 2020, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 33

**Présents** : M. Pierre DURAND, Maire, M. François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, M. Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Elodie GARCIA, M. Yves GUIRAUD, Adjoint, M. Alain LAPEYRE, M. Aimé MUNOZ, M. Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, M. Didier BUXEDA, M. José NAVIO, M. Jean-Marie AMIGUES, Mme Helen BINGHAM, Mme Nathalie FIOROTTO-ESTEVE, Mme Caroline MARTY-FONTANET, M. HOUSSET Eric, Mme Stéphanie BALME, Mme Mélanie ESCOBEDO, Mme BIRBA Amandine, Mme Julie MESTRE, , Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, Conseillers Municipaux.

**Procurations** : Mme Leïla KEBIR à M. François KHOURY  
Mme Nadine DEVAUD à Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS  
M. Maxime BOT à M. Julien RANCOULE  
M. Victor CHABERT à Monsieur Philippe OMBROUCK

**Absente** : Mme Marielle GARCIA

**Secrétaire** : Mme Julie MESTRE

**Domaine** : Finances locales

**Sous-Domaine** : Décisions budgétaires

**Objet** : Budget Primitif 2026 du Budget Annexe « Construction et Gestion d'un complexe de jeux de Raquette »

**Intervenant (s)** : Monsieur Pierre DURAND

**Vote pour** : 26

**Vote contre** : 0

**Abstention : 6**

**Affichage en date du : 17 Avril 2026**

Conformément aux dispositions des articles L. 2311-2, L. 1612-22, L. 1612-26, L. 1612-31 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Considérant que la Commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2025 après approbation du Compte Financier Unique 2025, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser ;

Considérant qu'après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2026 du budget annexe « Construction et gestion d'un complexe de jeux de raquette » ;

L'équilibre par section du budget primitif du budget annexe « Construction et gestion d'un complexe de jeux de raquette » s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

Chapitres	Libellés	BP 2026
011	Charges à caractère général	19 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00
66	Charges financières	46 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>68 000,00 €</b>

**Recettes**

Chapitres	Libellés	BP 2026
70	Produits des services du domaine	68 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>68 000,00 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses**

Chapitres	Libellés	BP 2026
16	Remboursements d'emprunts	37 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	59 156,98€
23	Immobilisations en cours	33 315,29 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>129 972,27 €</b>

**Recettes**

Chapitres	Libellés	BP 2026
13	Subvention d'investissement	36 000,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	93 972,27€
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>129 972,27 €</b>

Le Conseil, sur proposition de Monsieur le Maire :

- APPROUVE l'équilibre par section du budget primitif 2026

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire  
et par délégation

L'Adjoint au Maire

  
Pierre ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE  
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2026-15-04/21

Extrait du Registre  
des  
Délibération du Conseil Municipal  
de la Commune de LIMOUX

Séance du 15 AVRIL 2026  
Convocation en date du 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'Article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 Mai 2020, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 33

**Présents** : M. Pierre DURAND, Maire, M. François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, M. Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Elodie GARCIA, M. Yves GUIRAUD, Adjoint, M. Alain LAPEYRE, M. Aimé MUNOZ, M. Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, M. Didier BUXEDA, M. José NAVIO, M. Jean-Marie AMIGUES, Mme Helen BINGHAM, Mme Nathalie FIOROTTO-ESTEVE, Mme Caroline MARTY-FONTANET, M. HOUSSET Eric, Mme Stéphanie BALME, Mme Mélanie ESCOBEDO, Mme BIRBA Amandine, Mme Julie MESTRE, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, Conseillers Municipaux.

**Procurations** : Mme Leïla KEBIR à M. François KHOURY  
Mme Nadine DEVAUD à Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS  
M. Maxime BOT à M. Julien RANCOULE  
M. Victor CHABERT à Monsieur Philippe OMBROUCK

**Absente** : Mme Marielle GARCIA

**Secrétaire** : Mme Julie MESTRE

**Domaine** : Finances locales

**Sous-Domaine** : Décisions budgétaires

**Objet** : Révision et Rappel ou (Ré ajustement) des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement — APCP Exercice 2026

**Vote pour** : 26

**Vote contre** : 0

**Abstention** : 6

**Intervenant (s)** : Monsieur Pierre DURAND

**Affichage en date du : 17 Avril 2026**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M. 57 modifiée par l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ;

Vu la délibération en date du 12 Octobre 2022, reçue en Préfecture de l'Aude le 17 octobre 2022 relative à l'adoption du Règlement financier de la Commune ;

Vu la délibération numéro 2024/31 en date 3 avril 2024 reçue en Préfecture de l'Aude 5 avril 2024 portant création des autorisations de Programme et de Crédits de Paiements (AP/CP) ;

Vu la délibération numéro 2025/14 en date du 19 mars 2025 reçue en Préfecture de l'Aude le 20 mars 2025 portant modification et création d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – AP/CP ;

Vu les dispositions de l'article L. 1612-29, I. du Code général des collectivités territoriales, qui prévoient que si l'assemblée délibérante le décide, les dotations affectées aux dépenses d'investissement comprennent des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu les dispositions de l'article L. 1612-29, I., al. 2 du Code général des collectivités territoriales, qui définissent les autorisations de programme (AP) comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements, que celles-ci demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et qu'elles peuvent être révisées ;

Vu les dispositions de l'article R. 1612-51, al. 1<sup>er</sup> du Code général des collectivités territoriales, qui prévoient que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire et sont votées par l'assemblée délibérante lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ;

Vu les dispositions de l'article L. 1612-29, II. du Code général des collectivités territoriales, qui prévoient que si l'assemblée délibérante le décide, les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement comprennent des crédits de paiement ;

Vu les dispositions de l'article L. 1612-29, I., al. 3 du Code général des collectivités territoriales, qui définissent les crédits de paiement (CP) comme la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes, et que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ;

Il est proposé au conseil municipal de valider la révision de la durée d'une autorisation de programme :

En effet, l'Autorisation de Programme n° 2024-03 – opération 16 B « route de Pieusse », prévue sur une durée de 3 ans initialement sur la période 2024 à 2026 est révisée pour une réalisation entre 2026 et 2027.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire après en avoir délibéré :

– APPROUVE la révision d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – AP/CP

Révision

Numéro AP	Opération N°	Libellé des AP de Projet	DUREE	Montant AP voté	CP Antérieur	CP 2026
2024-03	16B	Route de Pieusse	3	2 200 000 €	0,00 €	50 000,00 €

Pour Rappel

Numéro AP	Opération N°	Libellé des AP de Projet	DUREE	Montant AP voté	CP Antérieur	CP 2026
2024-02	76	Aménagement Place de la République	3	870 000 €	562 200,00 €	306 829,65 €
2025-01	108	Création d'un Ilot de Fraicheur Rue Barberouge	2	550 000,00 €	0,00 €	440 000,00 €

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire  
en délégation

Adjoint au Maire

  
Pierre NOUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE  
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2026-15-04/22

Extrait du Registre  
des  
Délibération du Conseil Municipal  
de la Commune de LIMOUX

Délibération du Conseil Municipal  
de la Commune de LIMOUX

Séance du 15 AVRIL 2026  
Convocation en date du 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'Article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 Mai 2020, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 33

**Présents** : M. Pierre DURAND, Maire, M. François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, M. Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, M. Pierre ROUQUAIROL, Mme Elodie GARCIA, M. Yves GUIRAUD, Adjoint, M. Alain LAPEYRE, M. Aimé MUNOZ, M. Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, M. Didier BUXEDA, M. José NAVIO, M. Jean-Marie AMIGUES, Mme Helen BINGHAM, Mme Nathalie FIOROTTO-ESTEVE, Mme Caroline MARTY-FONTANET, M. HOUSSET Eric, Mme Stéphanie BALME, Mme Mélanie ESCOBEDO, Mme BIRBA Amandine, Mme Julie MESTRE, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, Conseillers Municipaux.

**Procurations** : Mme Leïla KEBIR à M. François KHOURY  
Mme Nadine DEVAUD à Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS  
M. Maxime BOT à M. Julien RANCOULE  
M. Victor CHABERT à Monsieur Philippe OMBROUCK

**Absente** : Mme Marielle GARCIA

**Secrétaire** : Mme Julie MESTRE

**Domaine** : Finances locales

**Sous-Domaine** : Décisions budgétaires

**Objet** : Droit à la formation des Elus  
- Rapport 2025  
- Orientations 2026

**Intervenant (s) :** Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

**Vote pour :** 32

**Vote contre :** 0

**Abstention :** 0

**Affichage en date du :** 17 Avril 2026

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales, et notamment ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas ;

Monsieur le Maire présente le rapport sur la formation des élus au titre de l'année 2025 et les orientations 2026, à savoir :

### **RAPPORT 2025**

Il est a noté qu'aucune Formation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2025

### **ORIENTATIONS 2026**

#### **1- COMMENT SERIEZ VOUS ELUS EN 2026**

#### **2- LES FINANCES, LA FISCALITE, LE BUDGET ET LA COMPTABILITE**

Le Conseil ouï Monsieur le Maire après en avoir délibéré :

- APPROUVE le rapport 2025 présenté par Monsieur le Maire.
- DONNE son accord aux orientations 2026 ci-dessus.
- PRECISE que la dépense individuelle ne pourra excéder les 1/33<sup>èmes</sup> des 20 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la Commune.
- DIT que la dépense sera prélevée sur le crédit qui sera inscrit au Budget Primitif Principal 2026 – Article 65315 – Chapitre 65 – Fonction 031 1

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire  
et par délégation

L'Adjoint au Maire

  
Pierre ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE  
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2026-15-04/23

Extrait du Registre  
des  
Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de LIMOUX

Séance du 15 AVRIL 2026  
Convocation en date du 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'Article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 Mai 2020, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 33

**Présents** : M. Pierre DURAND, Maire, M. François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, M. Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Elodie GARCIA, M. Yves GUIRAUD, Adjoint, M. Alain LAPEYRE, M. Aimé MUNOZ, M. Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, M. Didier BUXEDA, M. José NAVIO, M. Jean-Marie AMIGUES, Mme Helen BINGHAM, Mme Nathalie FIOROTTO-ESTEVE, Mme Caroline MARTY-FONTANET, M. HOUSSET Eric, Mme Stéphanie BALME, Mme Mélanie ESCOBEDO, Mme BIRBA Amandine, Mme Julie MESTRE, Monsieur Philippe OMBROUCK, Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS, M. Julien RANCOULE, Conseillers Municipaux.

**Procurations** : Mme Leïla KEBIR à M. François KHOURY  
Mme Nadine DEVAUD à Mme Mathilde CLERGUES-SUBIROS  
M. Maxime BOT à M. Julien RANCOULE  
M. Victor CHABERT à Monsieur Philippe OMBROUCK

**Absente** : Mme Marielle GARCIA

**Secrétaire** : Mme Julie MESTRE

**Domaine** : Finances locales

**Sous-Domaine** : Décisions budgétaires

**Objet** : Demande de subvention auprès de l'ETAT dans le cadre DSIL Installation de pompes à chaleur dans les Ecoles de la Ville

**Intervenant (s)** : Monsieur Pierre DURAND - Monsieur Alain LAPEYRE

**Vote pour** : 32

**Vote contre** : 0

**Abstention** : 0

**Affichage en date du : 17 Avril 2026**

Conformément à la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, et son décret d'application n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ;

Considérant qu'en vue de la participation nationale aux engagements de lutte contre le changement climatique, en cohérence avec les efforts entrepris dans le Plan de Relance national, la Commune vise une politique d'amélioration thermique de ses bâtiments permettant une réduction des consommations de 40% d'ici 2030 au regard de ses consommations de 2010 ;

En ce sens, la Commune de Limoux projette d'avoir une action de rénovation forte sur ses groupes scolaires communaux comprenant 4 bâtiments, 5 écoles (école maternelle et primaire / salle d'activité) et 1 dortoir à la suite de la réalisation d'audits énergétiques mettant en avant les potentiels d'amélioration énergétique ;

Considérant que la Commune de Limoux a d'ores et déjà été actrice de cette dynamique par la réalisation à partir de 2023 d'audits énergétiques sur son patrimoine et formalisé sa programmation de travaux sur différents bâtiments (mise en place d'une enveloppe « Rénovation énergétique des bâtiments communaux » sur les budgets d'investissement annuels des 3 années à venir) ;

Considérant que seule l'École maternelle Jacques PRÉVERT n'est pas concernée en tant qu'elle a fait l'objet d'une rénovation énergétique complète en 2023/2024 ;

Considérant que la mise en œuvre de ces travaux permettra d'agir sur la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les charges induites et le confort intérieur ;

Des travaux portant sur l'installation de pompes à chaleur seront réalisés :

La présente opération concerne la mise en œuvre de travaux sur les bâtiments suivants :

**1-École maternelle et élémentaire Jean Moulin :**

Bâtiment datant de 1970 pour l'École maternelle d'une superficie de 274.09 m<sup>2</sup>.

Les travaux concernent les 4 salles de classe et le dortoir.

Bâtiment datant de 1995 pour l'École élémentaire d'une superficie de 342.90 m<sup>2</sup>.

Les travaux concernent les 6 salles de classe.

**2-École Élémentaire Victor Hugo :**

Bâtiment datant des années 1950, d'une superficie de 357.60 m<sup>2</sup>.

Les travaux concernent 4 salles de classe et la salle d'activité.

**3-École Élémentaire de Flassian ( Pasteur A et Pasteur B)**

Bâtiment datant des années 1960, d'une superficie de 461.60 m<sup>2</sup>.

Les travaux concernent 8 salles de classe.

**4-Ecole Maternelle de Flassian (Paqnot) et dortoir**

Bâtiment datant des années 1960, d'une superficie de 230.05 m<sup>2</sup>,

Les travaux concernent 4 salles de classe et le dortoir.

Le projet de travaux porté par la Commune de Limoux consiste en la mise en œuvre des actions suivantes de fournitures et poses de pompes à chaleur apportant des gains énergétiques théoriques élevés pour l'ensemble des bâtiments concernés.

Le projet de travaux mené par la Commune propose une rénovation en impactant le poste de Consommation des bâtiments – Fluides et en rendant possible des économies d'énergie rapidement mises en œuvre via les différentes actions de régulation et de changement de petit équipement.

## Financement de l'opération :

La mise en œuvre des travaux précités s'étalera sur le calendrier suivant :

- Travaux d'installation des pompes à chaleur lors des périodes de vacances scolaires de Pâques 2026.

Le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 460 000 € H.T.

Dans le cadre de ce projet, la subvention sollicitée dans le cadre des travaux d'installation de pompes à chaleur dans les groupes scolaires de la Commune de LIMOUX est de 40% du montant global et correspond à un montant de 184 000 € H.T.

Le projet de travaux s'inscrit dans la volonté de la Commune de bénéficier de bâtiments présentant un confort d'occupation significatif et dans une anticipation des enjeux de modification du climat et d'augmentation continues du coût de l'énergie.

Le financement du projet de travaux se fera sur la base du plan de financement suivant :

Sources de financement	Montant (H.T)	Taux de financement
État (Fonds Verts)	184 000,00 €	40%
État (DSIL)	184 000,00 €	40%
Sous-total aides publiques	368 000,00 €	80%
Fonds propres	92 000,00 €	20%
Sous-total autofinancement	92 000,00 €	20%
<b>Total Financement H.T.</b>	<b>460 000,00 €</b>	

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet des travaux d'installation de pompes à chaleur dans les groupes scolaires de la Commune.
- SOLLICITE auprès de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026, une subvention la plus élevée possible, dans le cadre de ces travaux.
- APPROUVE le plan de financement de l'opération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire  
et par délégation

L'Adjoint au Maire

Pierre ROUQUAIROL